

Re 15. Mai 65 10

3003 Berne, le 14 mai 1965

p.B.22.71.34.(Afr.Sud) - BG/jp

A l'Ambassade de Suisse

ad 02. - AH/-P r e t o r i a

CONFIDENTIELLE

Réceptions officielles en
Afrique du Sud

Monsieur l'Ambassadeur,

Par votre lettre politique du 28 avril 1965 dont nous vous remercions, vous nous avez fait savoir que sept Ministres du Gouvernement sud-africain avaient récemment assisté à la réception donnée par l'Ambassadeur d'Autriche à l'occasion du 20e anniversaire du retour au statut d'Etat indépendant de son pays et du 10e anniversaire de la signature du Traité d'Etat. Cette participation inattendue est apparemment en rapport avec le fait qu'aucune personne de couleur n'avait été invitée à cette réception. Elle se distinguait donc de celle que l'Ambassadeur du Royaume-Uni avait donnée à l'occasion de l'anniversaire de la Reine et à laquelle il avait invité, à l'instar de ce que fait l'Ambassadeur des Etats-Unis, des gens de couleur. La conséquence en était qu'aucun officiel sud-africain, si ce n'est le Maire de la Ville du Cap, n'est apparu.

En 1964, nous avons échangé une correspondance à ce même sujet. Nous vous avons alors conseillé d'adopter une attitude qui éviterait à notre pays de devenir l'objet d'une polémique à propos de l'apartheid. Vous vous êtes par la suite, si nous en sommes bien informés, rangé à la décision de la grande majorité du Corps diplomatique à savoir, de ne pas organiser des réceptions officielles à l'occasion des fêtes nationales.

L'initiative de l'Ambassadeur d'Autriche a modifié dans une certaine mesure les données de la situation, ce qui vous a incité à nous demander à nouveau notre avis.

./.



- 2 -

Quant au fond, celui-ci n'a pas changé. D'une part, nous ne voyons guère l'utilité de vous voir adopter une attitude qui irait à l'encontre des usages et coutumes en cours chez les officiels du pays auprès duquel vous êtes accrédité. D'autre part, le fait de distinguer les personnes selon des critères raciaux heurte profondément nos conceptions suisses. C'est pourquoi, dans ces circonstances, il nous paraîtrait judicieux que vous vous absteniez, comme par le passé, à organiser des réceptions officielles à l'occasion de notre fête nationale, même si cela devait vous faire renoncer au privilège d'accueillir à ces occasions de nombreux membres du Gouvernement.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre considération distinguée.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Affaires Politiques

p. o. Prebst

Copie adressée à M. F. Andres, Service de Documentation,
pour son information.

Re 15. Mai 65 10